

2023 – 43

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 22 juin 2023, au lieu habituel, à**  
**20h00****Date de la convocation : 12 juin 2023****Président de séance : M. Stéphane GIBERT, 1<sup>er</sup>**  
**adjoint****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	10
- votants :	12
- absents :	1

**Liste des membres :** M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard,**Procuration :**

M BRIVADIS André a donné procuration à M. GIBERT Stéphane

M PHILBEE Paul a donné procuration à M. PHILIPON Pierre

**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** M. BLANCHEFORT Fabien**2023 – 43 Convention relative au fonctionnement de la bibliothèque municipale et règlement intérieur de la bibliothèque**

Monsieur Olivier MARION, délégué du conseil municipal à la bibliothèque municipale, expose le compte rendu de la réunion d'organisation de la bibliothèque. Maintenant que le nouveau mobilier a été installé, les livres de la BDP 43 y ont été transférés, la bibliothèque municipale de La Chaise-Dieu va pouvoir accueillir ses adhérents.

Pour permettre cette ouverture, il faut que Mr le Maire signe une convention de délégation de service public avec l'association « L'Hêtre à lire », valide le règlement intérieur et adhère au Schéma Départemental de la Lecture Publique 2023/2027, en signant le contrat d'objectif et de moyens avec le département de la Haute-Loire.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « L'Hêtre à lire » pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale, ainsi que le règlement intérieur.

- Autorise Monsieur le Maire à renseigner et à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire.

Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Stéphane GIBERT

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12